Capsule d'octobre 2012



Bonjour,

Avec l'automne arrive les pluies diluviennes qui apportent des quantités importantes de sédiments et, par conséquent, de phosphore dans le lac. Ces eaux pluviales proviennent de surfaces non-absorbantes créées par les aménagements humains, par exemple les toitures, les routes et les stationnements.

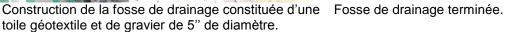
Dans le but de réduire l'impact de ces apports, quelques résidents ont effectué des travaux sur leur terrain, entre autres en se dotant de bassins de rétention des eaux pluviales ou de ruissellements, de fosses de drainage et de bassins de filtration.

Ces installations, qui servent de zone tampon et qui limitent l'érosion, permettent de restituer les eaux pluviales dans l'environnement naturel en réduisant l'impact négatif - par exemple en diminuant la quantité d'eau de ruissellement et leur vitesse d'écoulement ainsi qu'en diminuant considérablement le nombre de sédiments chargés de phosphore qui entrent dans le lac.

Exemple d'installations adéquates :

Les eaux pluviales se dirigent vers les fossés de drainage.





Photos: Pierre Lefebvre



Fossé de drainage ralentissant l'écoulement des eaux de pluies et de fonte des neiges. Photo : Pierre Lefebvre

L'eau provenant du fossé de drainage s'écoule vers le bassin de filtration confectionné d'une toile géotextile au fond du bassin et rempli de roches.



Bassin de filtration avec roches et toile géotextile filtrante

Bassin de filtration. Photo : Pierre Lefebvre

Cette eau s'écoule ensuite dans une plantation de 30 baumiers, puis poursuit sa course, libre de sédiments, vers le lac. Ces installations empêchent également la terre et les feuilles de se rendre au lac.

Exemple d'une trappe à sédiments installée chez les Drouin :



Bassin de rétention des sédiments - 4' x 15' x 5' de profond. Prochaine étape – poser les grilles sur le dessus. Photo : Vincent Drouin

Cette trappe a été installée afin de récolter les sédiments venant de la côte du chemin principal. Les travaux présentés ici ont été conseillés par M. Robert Lapalme, et dans le cas de M. Drouin, réalisés par M. Léonald Goyette. Pour obtenir plus d'informations sur ces installations, vous pouvez contacter M. Pierre Lefebvre au 514-941-1012 ainsi que moi, Vincent Drouin par courriel.

Le <u>Guide de gestion des eaux pluviales</u> du gouvernement du Québec fournit de l'information utile même s'il a été prévu pour une application urbaine, plusieurs des techniques qui y sont présentées peuvent être appliquées sous certaines conditions dans un milieu rural. Il demeure un document intéressant.

Bon automne

Vincent Drouin Président du comité d'environnement de <u>l'Association des résidents du 7e Lac</u>